



POUR AUGMENTER LES SALAIRES, LES MOYENS EXISTENT !

La CGT a déposé une DCI sur les salaires le 05 juin 2015.

Elle a rappelé à la Direction SNCF l'exigence d'une augmentation générale de salaires pour tous les cheminots.

La modération salariale mise en place en France péjore la reprise économique. Il y a de plus en plus de travailleurs pauvres dans notre pays.

La CGT considère que la crise économique actuelle nécessite l'augmentation générale des salaires pour relancer la consommation.

La Direction SNCF indique que le vieillissement des effectifs a entraîné une augmentation mécanique de 2%. Elle précise aussi que le doublement de la prime entraîne une augmentation de 0,33% en 2015 ! Elle considère cela déjà bien supérieur au coût de la vie.

L'indice des prix à la consommation de l'INSEE sous-évalue les dépenses qui pèsent le plus sur les ménages. Les augmentations liées au vieillissement ne règlent pas la question des jeunes.

La CGT a rappelé l'essentiel de ses revendications :

- **Des mesures qui financent notre régime spécial et prises en compte dans le calcul de la retraite ;**
- **10% d'augmentation générale avec des mesures bas salaires et la correction du tassement de grille.**

Les moyens existent toujours, en 2015, la Direction provisionne 2% de la masse salariale brute dans les dispositifs « intéressement ».

La Direction reconnaît que cette somme versée de façon aléatoire est provisionnée au détriment d'une augmentation générale des salaires.

Les actionnaires des entreprises ne se sont jamais aussi enrichis sur le dos de nos emplois et de nos conditions de vie et de travail.

**LE 25 JUIN 2015 : UNIS ET DETERMINÉS,
MOBILISONS-NOUS !**

